

Madame la Présidente,

Vous nous demandez notre avis et un vote sur l'adhésion à la SAC « Groupe Habitat en Seine Saint Denis ».

Quelques rappels sur la position de La CNL.

La CNL a dénoncé les méfaits de la loi ELAN dès que celle-ci a été présentée à la Commission Nationale de Concertation.

Dans la suite logique de la loi BOUTIN, dont les effets ont été dénoncés par la CNL, la loi ELAN obligeait le regroupement des organismes HLM qui n'ont pas 12 000 logements.

Comme vous le savez, les statuts des OPH ont été modifiés par des lois qui leur donnent la possibilité de faire du commerce, de vendre les logements, de passer en comptabilité privée. Le statut du personnel a également changé et les nouveaux salariés sont désormais de droit privé.

La CNL a été bien seule à dénoncer toutes ces stratégies qui préparaient la privatisation du logement social.

Un calendrier avait été fixé par la loi : regroupement au 1^{er} janvier 2021 et fusion en 2023.

Les élections ont retardé l'échéance du 1^{er} janvier 2021, nous sommes aujourd'hui devant une réalité et les conséquences qui en découlent.

Nous, nous sommes pour que notre ville conserve son office HLM et son statut de bailleur public, pour rester un service de proximité pour les locataires.

La Fédération des Offices Publics, voyant le danger et craignant de se voir absorbée et de n'avoir plus que des miettes, a poussé les OPH à se regrouper en SAC.

La SAC, c'est le moyen pour l'Office de garder son autonomie jusqu'en 2023, date à laquelle notre OPH peut disparaître puisqu'il sera peut-être obligé de fusionner.

Dans la logique de la mise en place des nouveaux territoires, les Etablissements Publics Territoriaux ont la compétence Logement, mais au final, cette compétence revient à la Métropole du Grand Paris.

On peut donc craindre que tous les OPH du Grand Paris se regroupent un jour dans un seul et même organisme.

Pour mémoire, la CNL rappelle les déclarations du Ministre du logement, Monsieur APARU qui indiquait : « un organisme de moins de 100 000 logements ne peut pas être viable ».

Les sociétés HLM privées ont déjà commencé leur regroupement. Nous avons un exemple avec Action Logement qui regroupe plus de 1 million de logements, avec 51 sociétés privées HLM.

Le choix de se rattacher à la SAC « Groupe Habitat en Seine Saint Denis » qui est constitué des OPH de Pantin, de Villemomble, de Seine Saint Denis Habitat, de Les Habitations Populaires (société coopérative de Seine Saint Denis Habitat), et DOMEFI filiale HLM de la CDC, nous apparaît le meilleur compromis, pour les locataires et pour notre organisme au vu de sa situation financière, et qui a bien besoin de travaux sur un bon nombre d'immeubles.

Nous le répétons, nous sommes pour que notre ville conserve son office HLM et son statut de bailleur public, pour qu'il reste un service de proximité pour les locataires.

Nous rappelons que nous sommes contre la vente des logements sociaux.

Nous voterons la délibération, mais nous serons attentifs.

Pour la CNL

Les Administrateurs